

## AFFAIRES D'ETAT

Il est d'usage que le 24 mai de chaque année, les lieutenants-gouverneurs de chaque province offrent à l'occasion de la fête de la Reine un banquet d'Etat auquel prennent part les autorités civiles, religieuses et militaires de la province.

Le vingt-quatre mai dernier, suivant cette coutume, le lieutenant-gouverneur de Québec, l'hon. M. Chapleau, avait réuni à sa table les personnages marquants de Québec.

Le menu était des plus recherchés et les journaux de la vieille capitale qui rendirent compte de la cérémonie en communiquèrent la teneur à leurs lecteurs, qui se contentèrent de le parcourir et de réprimer le sentiment de gourmandise bien légitime qui leur mettait l'eau à la bouche à cette seule lecture.

Mais on avait compté sans cette clique de petits manteaux et de sépulcres blanchis qui fleurit à l'ombre des mille clochers et à l'abri des rues tortueuses de Québec.

Personne n'avait remarqué que le 24 mai tombait cette année un vendredi; le fait est que le jour n'avait rien à voir dans l'affaire puisque la date était la seule considération qui motivait cette réunion officielle.

La coïncidence ne pouvait pas échapper à Tardivel et à ses amis des Cercles Catholiques, cette bande d'hypocrites qui d'un œil jaloux supputaient il y a un an le prix des fleurs prodiguées par les amis au mariage de la fille du juge Bossé et pleuraient de rage en songeant combien d'abonnements à la *Vérité* on aurait pupayer avec un pareil montant. Ces impudents pharisiens qui passent leur temps à écouter aux portes et à regarder par les trous de serrure épluchèrent le menu et s'aperçurent que, dans ce dîner de vendredi il n'y avait qu'un plat maigre — un, un seul, — du saumon, je crois.

Aussitôt, on entendit sortir des trous à rats où se taupent ces noirs jésuites de robe courte des cris d'ânes blessés et des invectives sans nombre contre ce lieutenant-gouverneur catholique qui faisait manger à ses invités de la viande un vendredi.

Les circonstances étaient pourtant bien atténuantes. Le dîner était officiel. Les invités appartenaient aux deux nationalités et aux deux religions. Le lieutenant-gouverneur ne pouvait pas forcer des protestants à faire maigre lorsque leur religion ne le prescrit pas. Enfin, tout le monde sait que, surtout dans le clan des saintes âmes qui inspirent la *Vérité*, il ne manque pas de joyeux drilles, comme le curé de Meudon, qui s'assoient le vendredi devant une grasse poularde en faisant des signes cabalistiques et prononcent le "*te baptiso carpum*," je te baptise carpe, qui leur permet de déguster sans remords un excellent repas avec la conscience aussi tranquille que s'il s'agissait réellement de poisson.

Non, aucune de ces considérations n'y fit, le tapage soulevé par la Tardivelerie ne s'arrêta que lorsque l'hon. M. Chapleau eut fait annoncer officieusement qu'il avait obtenu la permission de son évêque.

Aussitôt la clique prit un air de tartuffes béats et s'écria : " Du moment que le lieutenant-gouverneur avait la permission épiscopale, nous n'avons plus rien à dire ; mais nous avons soulagé la conscience publique en provoquant cette information."

Tas de mufles !

Ce qui doit enrager tout esprit dans cette ridicule tempête dans un verre d'eau, dans cette affaire d'Etat du royaume de Lilliput, c'est de voir où nous en sommes toujours lorsqu'une question se soulève qui touche, serait-ce à dix milles de distance à un point religieux. Notre état d'âme à cet égard est pitoyable.

Ainsi prenons le fait que nous venons de relater. Nous ne blâmons pas le lieutenant-gouverneur Chapleau d'avoir demandé la permission de son évêque pour faire servir son dîner gras. C'est affaire de conscience et de conviction, et s'il s'y considérait tenu il a bien fait ; mais par exemple, ce que nous n'admettons pas, c'est que dans une question où il n'avait à rendre compte qu'à sa propre conscience et aux autorités religieuses qu'il choisit comme guides, il se soumette aux dictées d'un Tardivel et lui donne des explications.